



AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley,

Avis public est donnée par le soussigné, directeur général de ladite Municipalité :

Que lors que la session ordinaire du mardi 2 septembre 2025, à compter de 19h00, le Conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Demande de dérogation

DPDRL250085

Identification du site concerné

Immeuble situé au 481 rue Champagne

Nature et effets

Le propriétaire du terrain demande une dérogation pour se conformer au règlement municipal et vendre sa maison.

Selon l'article 6.1 Les marges de recul minimales avant pour une résidence unifamilial isolé est à 7,5 mètres.

La demeure est à 6,27 mètres.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par les membres du conseil relativement aux demandes.

Donnée à Saint-Honoré-de-Shenley, ce 12 août 2025

Pier-Olivier Busque

Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant les copies, aux endroits désignés par le Conseil.

Affiché du 13 août 2025 au 02 septembre 2025

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 01 septembre 2025

Pier-Olivier Busque

Directeur général et secrétaire-trésorier